



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 72702

Texte de la question

M. Guy Malandain attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'absence de mise en oeuvre de visite médicale systématique des enfants de grande section de maternelle et de contrôle des tests tuberculiques. En effet, dans certaines écoles de Trappes (Yvelines), il semble qu'au regard de l'importance des tâches confiées aux médecins scolaires et aux infirmières, ils ne puissent pas faire bénéficier de la visite médicale d'entrée en CP tous les élèves de grande section de maternelle, ni assurer les contrôles des tests tuberculiques. Or ces écoles sont situées en zones d'éducation prioritaire et en zones urbaines sensibles. Leurs élèves, issus de milieux familiaux généralement peu favorisés, devraient donc bénéficier d'un suivi médical, indispensable à la poursuite d'une bonne scolarité. C'est pourquoi il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre afin que les enfants de ces écoles puissent bénéficier des soins les plus élémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Guy Malandain](#)

Circonscription : Yvelines (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72702

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 651